

INFO / ARBITRAGE N°62 Janvier 2008

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage.

Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

1. Examen d'arbitres

La prochaine session des examens d'arbitres avait été fixée au 19 et 20 Avril 2008. Certains ont fait remarquer que cette date coïncidait avec celle de l'organisation du "Tournoi des Légendes" et que cela les gêner quelque peu.

De ce fait, la CNA a programmé cette session d'examen la semaine précédente, soit les 12 et 13 avril 2008. La session deuxième session reste prévue pour les 15 et 16 novembre 2008.

2. Réunion annuelle des Arbitres

Cette réunion se déroulera les 29 et 30 mars 2008 à Marignane (13 - Près de Marseille).

La réunion des PCRA aura lieu le samedi 29 mars 2008 de 9h00 à 12h00.

Tous les renseignements sur le site de la FFTA à la rubrique Réglementation/info arbitrage/réunion annuelle des arbitres.

3. Communication sur la ligne de tir (Tir en extérieur et en salle)

Le règlement français se réfère au règlement international, mais avec parfois des difficultés d'application ou d'interprétation, car nos règlements ne sont pas aussi simples que les règlements internationaux.

Ainsi, lors des compétitions internationales, chaque délégation dispose d'un encadrement d'équipes ou d'officiels.

Précisions au sujet de l'article B.4.5.

- épreuves individuelles : chaque équipe sur le terrain (masculine ou féminine) n'est dirigée souvent que par un seul coach (ou entraîneur, ou officiel d'équipe) qui peut parler à l'archer sur la ligne de tir. Cependant, un équipier, se trouvant derrière la ligne d'attente, peut également parler à son coéquipier sur la ligne de tir (sans gêner les autres compétiteurs) : il fait partie de l'encadrement d'équipe. On peut décliner la même chose lors de nos compétitions sélectives pour les championnats de France.
- épreuves par équipes : seul le coach (entraîneur ou autre officiel d'équipe), se trouvant à l'intérieur de son emplacement réservé, peut communiquer avec ses archers, les 3 ou 4 compétiteurs membres de l'équipe pouvant aussi communiquer entre eux et avec leur coach.

4. Viseur à diaphragme

Rappel : les viseurs à diaphragme sont autorisés lors du tir en extérieur et en salle. Cependant, ils sont interdits en tir en campagne et en parcours nature/3D (division arc libre).

5. Tenue vestimentaire des candidats arbitres

La CNA n'a pas voulu imposer aux candidats arbitres (assistants ou fédéraux) la nouvelle tenue des arbitres (rouge et noir) pour ne pas occasionner de dépenses en cas d'échec du candidat et/ou de son abandon de la formation. Il n'en reste pas moins, que les candidats arbitres doivent se présenter sur le terrain avec une tenue correcte (les jean's autres que blancs étant interdits pour les compétiteurs, ceux-ci ne peuvent être admis pour les candidats arbitres qui se doivent, comme les arbitres officiels, de donner l'exemple). Cependant, les candidats arbitres sont autorisés à porter un polo rouge, sans l'écusson officiel des arbitres, et un pantalon noir s'ils possèdent cet équipement.

6. Tir en campagne - Instruction Fédérale 2007-3 de décembre 2007.

Suite à une modification des règlements du tir en campagne émanant de la Fédération Internationale, la FFTA a décidé que les règlements en question ci-dessous seraient applicables à compter **du 1^{er} Janvier 2008** :

- Temps de tir : 3 minutes sont désormais accordées au compétiteur pour tirer une volée de 3 flèches lors des compétitions sélectives pour les championnats de France et lors des championnats de France individuels.
- Enregistrement des scores : le "5 intérieur"(X) est transformé en 6 points dans toutes les compétitions de tir en campagne. Ce nouveau décompte des points aura l'avantage de réduire considérablement le nombre d'égalités et les tirs de barrage à la fin d'une compétition.

Afin de ne pas léser les compétiteurs ayant des scores déjà enregistrés pour le classement national 2008 avant l'application de ce décompte des points, la Commission Sportive Nationale de Tir en Campagne établira les nouveaux scores au vu des feuilles de marque que les organisateurs devront lui transmettre. Ce travail est relativement aisé puisque cela ne concerne que très peu de compétitions.

7. Utilisation de jeux de flèches différents

Au cours d'une même compétition, un compétiteur est-il autorisé à changer de flèches?

Réponse : OUI cela est possible, quelle que soit la discipline, à condition :

- que les nouvelles flèches soient en conformité avec le règlement de la discipline et de la division d'arc concernée,
- de présenter les nouvelles flèches à l'arbitre pour contrôle avant utilisation.

8. Compétiteurs étrangers

Rappel : depuis le 1^{er} Octobre 2007, les archers étrangers, titulaires d'une licence fédérale à jour dans un club français, ont les mêmes droits et les mêmes devoirs (contraintes) que les archers de nationalité française.

De ce fait, ils peuvent entrer dans la composition d'une équipe de nos différentes disciplines et sont soumis à la présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition, ainsi qu'à la règle régissant les transferts de club.

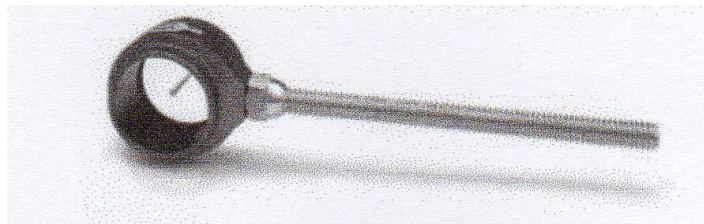
9. Chronométrage en Nature et 3D

Depuis quelques temps, il se dit, ici ou là, que le chronométrage n'existe pas lors de nos compétitions en Tir Nature ou 3D. C'est totalement erroné : le règlement n'a pas changé.

- En Tir Nature, le temps de tir de 2 flèches est de 30 ou de 45 secondes selon les catégories et les divisions d'arcs (art A.7).
- En tir sur cibles 3D, le temps imparti est de 1 minute pour le tir des deux flèches pour toutes les catégories et divisions d'arc.

Dans ces deux disciplines, le chronométrage peut être tenu soit par un arbitre fédéral, soit par un arbitre assistant, soit par le chef de peloton, soit par un archer du peloton.

10. Scope "TITAN"



Ce scope avec un verre au pouvoir grossissant nul, est autorisé pour les arcs classiques.
Le verre offre une surprenante clarté et une grande netteté.

11. Largeur des couloirs

En extérieur :

- généralement les couloirs ont une largeur de 5m avec 2 buttes de tir. Les centres des buttes de tir sont espacés de 2,50m. Tir en rythme A-B-C ou AB-CD possible et tir par équipes.
- on peut tolérer que les couloirs aient une largeur de 4m. Les centres des buttes de tir sont espacés de 2m : tir en rythme AB-CD uniquement. Possible également pour le tir par équipes.

En salle : largeur minimum des couloirs : 3,20m pour 2 cibles. Les centres des buttes de tir sont espacés de 1,60m. Tir en rythme AB-CD uniquement.

Dans tous les cas (extérieur ou salle), chaque archer doit pouvoir disposer de 80cm minimum.